

ARRETE N° 2024_031
PORTANT ALIGNEMENT
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A NUMERO 305

LE MAIRE DE MONTFERMY,

Vu la demande présentée en date du mardi 2 juillet 2024, par laquelle le Cabinet GEOVAL, pour le compte de la propriété de M. Jean-Noël CARON, sollicite l'alignement de la "rue Jean-Michel Pourtier" au droit de la parcelle cadastrée Section A n°305 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'alignement fixant la limite du domaine public communal et du domaine privé de la parcelle cadastrée Section A n°305 est défini à la limite de fait conformément au plan ci-joint annexé au présent arrêté suivant les segments de droite joignant les points "A-B-C-D-E".

ARTICLE 2

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme ou à une autorisation de voirie nécessaire aux travaux qu'il projette de réaliser sur ou en bordure du domaine public.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Montfermy, le 24/09/2024

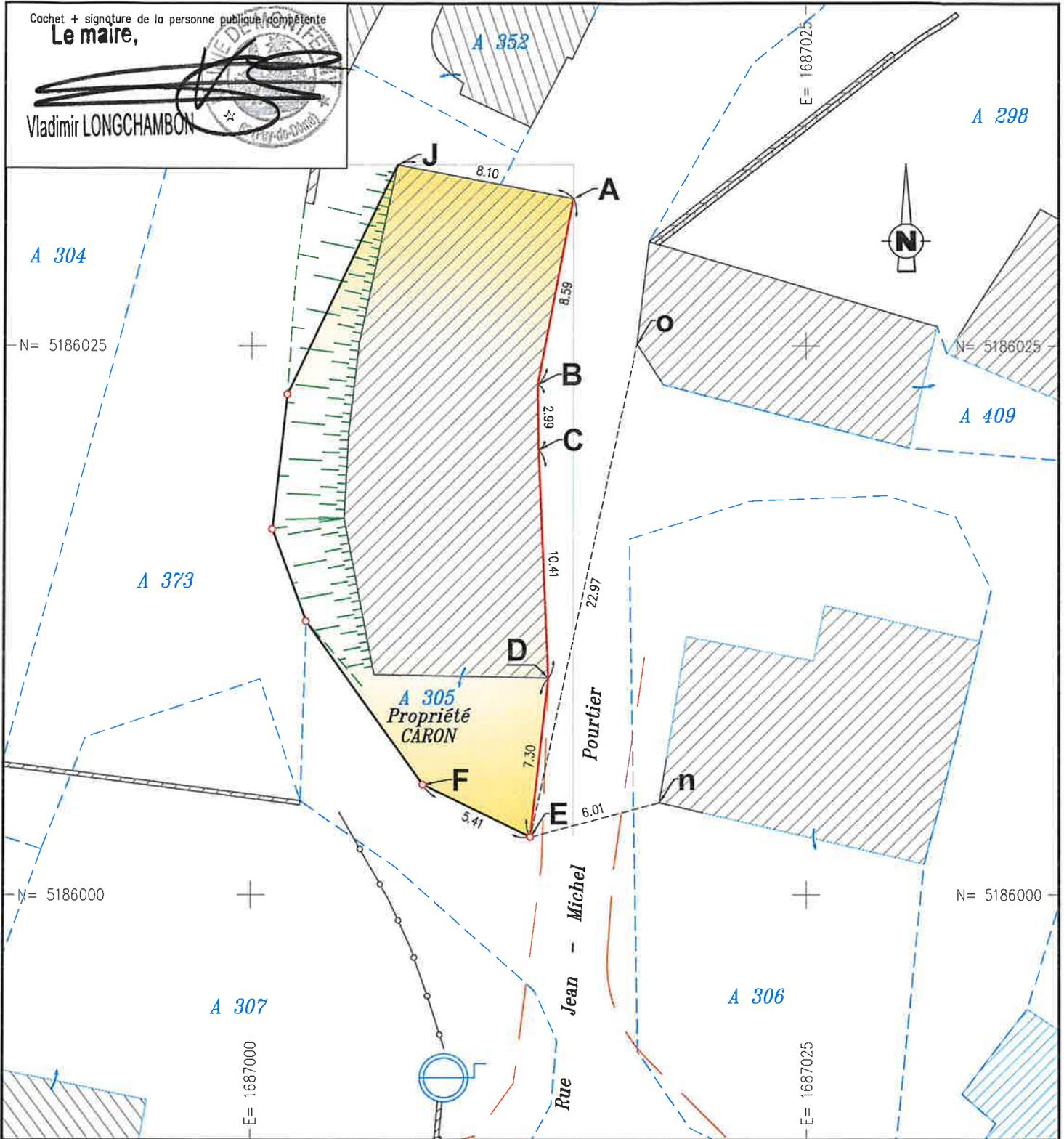
Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBO



PLAN ANNEXE A L'ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

délivré suivant les segments de droite joignant les points
A-B-C-D-E
au droit de la propriété "CARON" cadastrée section A n°305



Les points, dont la position se trouve rapportée sur le plan ci-dessus, sont matérialisés sur les lieux par :

A-D = angles de bâtiment

B-C = Coudes sur le nu du mur du bâtiment

E = borne nouvelle de type 'Féno' blanche

Points d'appui :

F = borne nouvelle de type 'Féno' blanche

J-n-o = angles de bâtiments

GEOMETRES-EXPERTS
3 avenue Archon Despérouses
63200 RIOM
Tél. : 04-73-38-30-98
Email: riom@geoval.info

Echelle : 1/250

Date : 2 juillet 2024

Référence : 63238 - R24070